



**Compte Rendu du groupe de travail  
« Plan de Reprise d'Activité (PRA) »  
Séance du mercredi 03 juin 2020**

Le 03 juin 2020

Comme à chaque début de conférence, le Directeur Interrégional nous fait part de l'évolution chiffrée de la situation.

**SITUATION AU 03 juin 2020 :**

	7 mai 2020	11 mai 2020	15 mai 2020	25 mai 2020	03 juin 2020
Agents présents dans les services	181	267	300	232 SU 150 OP/CO	306 SU 186 OP/CO
Agents en ASA dont :	334	291	226	160	17
– pour baisse d'activité des services	209	196	144	97 SU	
– agents maintenus à domicile pour pathologie	35		32		
– dont OP/CO	19				en PAA : - 9 CO
– dont SU	16				- 35 SU
Agents en télétravail	293	285	284	257	
Agent en 14aine	0	0	0	0	
Agent malade COVID	0	0	0	0	

L'évolution du présentiel a augmenté, conformément à ce qui était attendu. Le télétravail diminue progressivement. La diminution du chiffre de la baisse d'activité en position MDC est dû à la reprise de l'activité en Surv.

**TELETRAVAIL : différence entre AG à la DI et OP/CO :**

En OP/CO certaines opérations nécessitent du présentiel, contrairement aux AG (sur certaines tâches) où de nombreux postes ne nécessitent pas un travail sur site.

Sur la DR Montpellier, en centres viticulture, on est actuellement en deçà de 50% des effectifs en présentiel. L'accueil du public se fait sur RDV.

## ORDONNANCE CONGES/RTT du 15 avril :

- **Aujourd'hui , un mois et demi plus tard, les notifications ne sont toujours pas faites à l'ensemble des agents :** Les notifications ont débuté mais le DI a demandé aux Directeurs de les interrompre afin de prendre un temps de recul suffisant et avoir tous les éléments nécessaires pour la Surv. Il faut s'assurer de la bonne interprétation des notes DG dans l'ensemble des interrégion.
- **Problèmes des ASA qui n'ouvriront pas droit à RTT :** Le DI répond que malheureusement au 15 avril, nous ne pouvions pas imaginer les conséquences de cette crise.

### Pour l'UNSA

Une fois de plus, nous nous trouvons face à un amateurisme évident de la DG concernant la gestion de cette crise!! Les calculs des retraits des jours posent apparemment toujours problème.

## Les primes

Ces primes annoncées par M. DARMANIN : 40% DES AGENTS DE LA DGDDI toucheront les primes selon la Directrice Générale.

### **Qu'en est-il pour notre DI ?**

A ce stade il n'est pas possible d'affirmer si 40% des effectifs de la DI seront concernés.

**Les critères :** actuellement les Directeurs reprennent les directives de la note afin de répartir ces primes en fonction des 3 niveaux proposés (1000€/ 660€/330)

Elle variera en fonction de la charge de travail pendant l'état d'urgence sanitaire, que ce soit en présentiel ou en télétravail. **Ce choix se fera entre le DI et les Directeurs.**

### Pour l'UNSA

Quelle est l'enveloppe allouée pour les primes en Occitanie ? Les calculs ne sont pas encore connus... Nous n'acceptons pas le tri sélectif ainsi imposé (car tous les agents mobilisés devraient toucher la totalité de cette prime) et demandons à avoir la liste des agents qui toucheront cette prime. Le DI ne prendra pas d'initiative isolée et ne diffusera rien sans instructions nationale.

## Aéroports :

- **BSE BLAGNAC :** pas d'activité. Des missions palliatives seront mises en place dès le 05 mai. Missions de contrôle de fret express pour BSE + mise en place de contrôles routiers coordonnés avec BSI FROUZINS et celle de la BSI de Montauban avec depuis le 25 mai, des journées de formation TPCI à l'appui. Pas de contrôles dynamiques pour la BSE, uniquement contrôle en péage. Les vacations de 12 heures sont maintenues. Premier service prévu vendredi 5 juin. L'évolution se fera en fonction de la reprise d'activité de l'aéroport, mais au moins jusqu'en septembre 2020.
- **TARBES :** Configuration PPF avec zéro vol commercial actuellement. En résiduel un peu d'aviation privée et d'affaires. L'activité liée à l'aéro industrie (TARMAC) pose problème du fait de leur non-respect de la réglementation sur le préavis de vol, ce qui implique le retour constant d'agents (arrêté préfectoral avec une plage horaire d'ouverture de l'aéroport de 07 à 22 h). Les MDC ont été choisies d'une part pour gérer cette activité liée à l'aéro industrie. D'autre part, la médecine du travail ayant indiqué qu'il était préférable que les agents ne soient qu'un minimum présent dans l'aéroport du fait du mauvais entretien des climatisations, les MDC ont été adoptées. Le DR de Toulouse indique qu'un réajustement sera nécessaire concernant ce problème.  
**Il est plus que nécessaire pour les agents d'avoir une clarté sur l'activité de l'aéroport.** Le DI s'engage à faire le point.

- **Carcassonne et Perpignan** : la reprise d'activité est progressive avec des vols prochainement en provenance de la République d'Irlande mais aussi (PGN) du Maroc (Marrakech)
- **MMA** : augmentation des rotations avec Roissy. Reprise du Hub de la compagnie Transavia
- **Nîmes** : montée progressive de l'activité subordonnée à la crise sanitaire

### **POINT SUR LES PPF :**

#### **Frontière Andorrane**

- **Porta** : Une très grosse journée d'affluence pour la réouverture de la frontière. L'activité contentieuse reprend normalement. En **bureau**, l'activité augmente en présentiel progressivement.
- **Bourg-Madame** : La BSI de Bourg-Madame reprend donc en 70% en PPA et 30% en LCF. L'adaptation se fera au fil de l'eau en fonction de la LCF.

### **FP TPCI/TIR :**

Rien ne s'oppose à la reprise de ces séances. Actuellement une réflexion avec moniteurs sur la mise en œuvre des séances dans le respect des gestes barrière. En TPCI, des housses de protection jetables pour les sièges de véhicules seront achetés par le PLI afin de faciliter la réalisation de ces séances.

### **Pour l'UNSA**

Qu'en est-il de l'utilisation des housses de protection jetable pour les sièges des véhicules lors du transports des infracteurs ?

**Réponse du DI** : il n'est pas possible de les utiliser dans ce cadre tant que la DG ne donnera pas son feu vert ou instructions en ce sens. Pour l'instant seule l'utilisation en TPCI est prévue.

### **SERVICES LONGUE DUREE :**

DI indique que les LD doivent répondre à des objectifs opérationnels de lutte contre la LCF.

### **REPRISE DE L'ECOLE ET STATUT DE PERSONNELS PRIORITAIRES :**

Des agents douaniers ont des difficultés pour obtenir des attestations ou justificatifs de scolarisation. Les DR pourront gérer directement avec les Préfets. Les enfants de soignants sont prioritaires et malheureusement les enfants de douaniers doivent s'insérer dans le dispositif.

Les sujets de difficultés doivent remonter aux DR/DI qui prendront contact avec les Préfectures en local pour trouver des solutions (accueil et attestations).

Les OS précisent que les chefs d'unité se sont trouvés bien eseuilés pendant cette crise pour répondre à l'ensemble des directives et notes de la DG.

**Comme toujours l'UNSA sera aux côtés des agents pour défendre leurs droits tant pour les retraits des jours que pour la gestion RH au quotidien dans les services.**